



La direction s'attaque à vos vacances et celles de vos enfants ! Les CSE et les organisations syndicales assignent Radio France.

Tous les salariés ont reçu ce matin un texto de la Direction concernant les subventions versées au CASCI et l'ouverture d'une négociation. Texte de propagande truffé de contre-vérités, d'insinuations pernicieuses, et de chiffres erronés !

Les colonies de vos enfants, vos séjours individuels, en famille ou en groupe à la montagne, en Corse ou en Bretagne, vos voyages à l'étranger mais aussi la pratique des activités sportives via l'US-ORTF.

C'est cela que Radio France veut détruire.

La direction a confirmé son intention de ne plus subventionner le CASCI (Ex CI-ORTF), au nom des restrictions budgétaires. Sur la foi de chiffres tronqués et d'une analyse à l'emporte pièces, elle justifie sa décision en affirmant que le CASCI ne remplit pas sa mission de proposer des vacances à tarifs abordables aux salariés de Radio France. Vous êtes pourtant des centaines, chaque année, à pouvoir témoigner du contraire !

La Direction ose dire que les CSE ont été consultés ?

Pour les élus, **cette consultation est illégale**. Depuis des mois, les élus des deux CSE d'établissement (France Bleu et Paris) ainsi que le CSE Central contestent formellement la qualification d'usage de ce mode de financement et estiment que la dénonciation est juridiquement inopérante. Ils alertent, par ailleurs, sur les lourdes conséquences sociales de cette décision pour les salariés bénéficiaires. Les avis rendus par les 3 instances de représentation des salarié.es sont sans équivoque !

La Direction prétend ouvrir des négociations ?

Cette négociation a pour seul but de faire des économies sur les sommes dues aux salarié.es au titre des activités sociales. Face aux difficultés qui s'annoncent pour le budget 2026, la direction entend donc prendre dans la poche gauche des salarié.es et discuter de ce qu'elle remettra peut-être et à minima dans la poche droite, dans sa grande générosité. Sans aucun doute, les salarié.es y seront perdants.

Face à cela, **les organisations syndicales et les CSE vont saisir la justice en procédure accélérée**. Il y a urgence, car dès 2026, soit dans un peu plus de trois mois, Radio France veut cesser ses versements.

Ce que les organisations syndicales défendront : le maintien des activités sociales et l'existence du CASCI. Y renoncer, ce serait laisser la direction attaquer un des piliers de nos acquis sociaux.

C'est ce que les organisations syndicales réaffirmeront lors de la négociation prévue avec la direction, dès le 22 septembre.